



Genève, le 25 janvier 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'emploi et de la santé

Recrudescence des cas de rougeole: la vaccination est la meilleure protection!

Trois cas de rougeole sont survenus dans le canton de Genève. La maladie a touché un nourrisson et deux adultes. Aucun n'avait une vaccination complète. Pour rappel, la vaccination est le seul moyen de se protéger contre l'infection, qui peut être acquise après un contact très bref avec une personne contagieuse. Deux doses de vaccin contre la rougeole sont nécessaires pour toutes les personnes de moins de 55 ans qui n'ont pas eu la maladie.

La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse qui peut occasionner des complications graves, pneumonies ou encéphalites, nécessitant une hospitalisation et pouvant conduire au décès dans les cas les plus graves.

La maladie se présente avec une forte fièvre, un écoulement nasal, une toux et des yeux rougis. Quelques jours après, apparaît une éruption caractéristique qui s'étend sur tout le corps.

Afin de limiter la propagation de la maladie et protéger les personnes vulnérables, des mesures de santé publique ont été mises en place rapidement. Les médecins ont également été alertés pour identifier les personnes malades et les contacts exposés. Si besoin, le médecin cantonal ordonne une éviction de 21 jours de la crèche, de l'école ou, dans certains cas, de l'activité professionnelle aux personnes non vaccinées qui ont été exposées à une personne contagieuse. Cette mesure est nécessaire en raison de la contagiosité de la rougeole, qui débute avant l'apparition des premiers symptômes, et du fait de la durée d'incubation de la maladie.

La vaccination contre la rougeole, avec deux doses, permet de se protéger de la maladie durant toute la vie. Elle permet également de protéger les personnes de son entourage, qui pour des raisons médicales ou parce qu'elles sont trop jeunes, ne peuvent pas être vaccinées.

Le médecin cantonal invite donc toutes les personnes non vaccinées ou qui auraient des doutes concernant leur statut vaccinal à consulter dès à présent leur médecin traitant pour une éventuelle mise à jour de leurs vaccinations.

- **Infographie** : [Vaccination anti-rougeole](#)

Pour tous renseignements complémentaires: Prof. Jacques-André Romand, médecin cantonal, direction générale de la santé, T. DES, 022 546 50 04.